

Je me suis attardé quelque peu sur les difficultés que suscitent les lois étrangères, mais il existe encore une multitude de situations où nos agents sont appelés à apporter leur concours.

La mort et la maladie frappent parfois pendant que les gens sont à l'étranger; ils sont victimes d'accidents, de vols; ils perdent leur argent ou leur passeport. Il peut être urgent de leur porter secours et même de les évacuer quand des conflits internationaux ou locaux éclatent. Dans de tels cas, les représentants du Canada font tout leur possible; ils avertissent les proches, s'occupent d'obtenir des soins médicaux, assurent un dépannage financier, organisent l'évacuation et ainsi de suite. La grande majorité de ces péripéties connaissent une fin heureuse, à preuve les nombreux témoignages de reconnaissance que je reçois à cet égard. L'an dernier, nos ambassades et consulats sont intervenus plus de 200,000 fois en faveur de Canadiens qui étaient en difficulté ou qui ont sollicité notre aide pour diverses raisons.

Nous intervenons également dans des circonstances plus heureuses, par exemple, enregistrer la naissance d'un nouveau citoyen à l'étranger, aider l'épouse étrangère d'un Canadien à venir au Canada, fournir des journaux canadiens ainsi que des bulletins d'information sur les événements du pays.

Avant de conclure cette partie de mon exposé, j'aimerais aborder brièvement la question du passeport.

Ce document, qui est essentiellement une pièce d'identité reconnue par les Etats étrangers comme preuve de la citoyenneté canadienne de son détenteur, comporte une requête officielle, adressée à qui de droit, de "bien vouloir accorder libre passage au porteur de ce passeport de même que les facilités et la protection dont il aurait besoin".

On s'imagine parfois que le passeport est plus que cela, qu'il constitue, par exemple, une autorisation d'entrer dans des pays étrangers. Or, il ne confère aucune protection ou immunité spéciale à l'égard des lois et règlements des autres pays. Il ne s'agit non plus d'une attestation de bonnes vie et moeurs.

Si le passeport canadien est habituellement tenu en haute estime par les autorités étrangères, c'est que le Canada et les Canadiens en général jouissent d'une bonne réputation dans le monde en raison des politiques et des attitudes que nous avons adoptées dans la conduite de nos affaires internationales et parce que nos citoyens sont conscients, en règle générale, des devoirs du visiteur dans un pays qui n'est pas le sien. En passant, j'ajoute que cette bonne réputation des Canadiens explique notamment que l'on s'évertue parfois à contrefaire nos passeports. Reason de plus, donc, pour porter une attention toute spéciale au sien et pour le garder en lieu sûr.

Le droit d'asile

Cette question complexe a connu récemment les feux de l'actualité, au moment où 55 Chiliens et d'autres nationaux ont cherché refuge dans l'ambassade du Canada à Santiago, l'automne dernier.